



## **SUPERVISION DE LA PRATIQUE DES MÉDIATEURS FAMILIAUX**

**De janvier à décembre 2023**

*Si l'analyse de la pratique est régie par les textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux et la rendent obligatoire, la supervision est une démarche libre, volontaire et personnelle qui vise à s'interroger à partir des situations rencontrées en médiation familiale en regard de sa trajectoire personnelle.*

*La FENAMEF la présente sous la forme d'un « désencombrement psychique » nécessaire pour être en capacité de mieux traiter les situations. Elle vise à mettre des mots sur des émotions.*

*« La supervision permet à chaque professionnel de réfléchir à ses interventions, ses impasses, sa posture, d'identifier son rapport personnel au conflit ainsi que ses propres représentations du couple, de la famille, de la parentalité qui sont inévitablement mobilisés lors des rencontres de médiation ».*

*De nombreux professionnels interrogent la différence de fonctionnement entre analyse des pratiques et supervision. Si on se réfère à l'étymologie on vérifie que "supervision" vient du latin et plus précisément : super signifie "au-dessus" et "vision" vient de videre qui signifie "voir".*

*La supervision introduit un changement de perspective et une prise qui permettent au professionnel de comprendre ce qui se joue dans sa relation aux personnes, dans sa relation à lui-même.*

*Le travail s'effectue dans le même respect des principes déontologiques de la pratique des médiateurs familiaux : le non-jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.*

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue des séances le(la) stagiaire aura la capacité à :

- Mieux comprendre les difficultés liées à sa pratique au regard de leur vécu personnel
- Pouvoir se distancier de leur objet de travail.

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Travail individuel dont le support est la présentation de situations prises en charge par le superviseur permettant un échange réflexif avec le médiateur, une compréhension des mécanismes psychiques à l'oeuvre dans l'espace de médiation. La confidentialité s'applique à tous, superviseur inclus.

### **CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

Lors de chaque séance seront abordées les thématiques suivantes :

- Analyse et travail sur les entretiens individuels et familiaux.
- Impacts de la rencontre avec la famille, l'enfant, du couple, du conflit.
- Psychologie de l'enfant, du couple
- Analyse du conflit

### **ÉLÉMENTS MATÉRIELS**

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter les documents nécessaires.

V1 01/09/23

## FORMATEUR ET REFERENT PEDAGOGIQUE

La supervision est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par : Gabrielle DOUÏEB, docteure en psychologie, psychologue clinicienne, formatrice, intervenant, notamment, auprès d'enfants ayant vécu des violences intrafamiliales.

## PUBLIC CIBLE

La supervision est ouverte aux médiateurs familiaux en exercice, titulaires du diplôme d'État les médiateurs en exercice dans le contexte familial.

## PRÉ-REQUIS

Être en activité de médiateur dans le contexte familial.

## INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

La fiche d'inscription est disponible sur le padlet « Votre formation en pratique » :  
<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

## DURÉE ET DATES

La séance de supervision est d'une durée d'une heure à raison d'une fois toutes les six semaines, soit 8 séances par an et huit heures annuelles.

## LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris.  
Métro : Madeleine ou Saint Lazare, RER : Auber.

## COÛT

Le cout de chaque séance est de 80€ par participant Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 50€ doit être joint à la demande d'inscription.

## ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le stagiaire est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (8 heures annuelles) sera délivrée à l'issue de la session en regard de la fiche d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation est complété par le stagiaire. A la fin de l'année une évaluation orale est effectuée avec le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire.

L'analyse de ces éléments permet à la LFSM aux formateurs et d'ajuster les contenus de ladite session et les modes d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque stagiaire, au formateur et aux employeurs.

**Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Mme Aïscha DADACHE [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70**

V1 01/09/23